

fortune de son

organise alors
ur le mode sui-
pas être cloi-
rien ne sera

Établi, n'est-il
bit fixe ou pro-
pos les actes
gmentant ou di-
nt, et leur por-
pas grever les
el tel qu'il est
tiendrons dans
ment moral en
les successions
tre des mains
liens du sang,
en France ne
éritage en ligne
taux du droit
ce n'est que

mille croît pon-
bit d'un ou de
e ses biens, ce
qu'il est disponi-
droit, de soulle
(4 0/0).

ul disons-nous,
empêchement à
victimes bien
bons et respec-
gers, qui, pen-
su capter sa
ser leur volon-
tissent encore,

s foncières, il
écifiques, basés
ur sa destina-

son améliora-
exemple, de-
enregistrement,
ce de temps,
s la spécula-
proportionnel
situation et sa
apôt.

mais qu'appe-
?

les terrains et
r les shérifs ;
s terrains ven-
les, des rues
mot tout ce
la culture.

la campagne,
les déjà rap-
nt de terrains
ou l'émigrant
a acquérir un
ne à cultiver.
défrichement
ous peupler
nt devenir la
rendre comp-

de la source importante de revenus que se-
raient ainsi le gouvernement, sans compter
que ces nouvelles administrations demanderaient
le concours d'un grand nombre de jeunes gens
sans position malgré leur capacité et leur intel-
ligence. Ces positions nouvelles ne seraient
point une charge pour l'Etat, puisque ces em-
ployés seraient salariés à tant o/o sur les recettes
de leur caisse pour la plupart du temps, et que
les autres directement appointés tels que les
Contrôleurs, Vérificateurs, Inspecteurs, Agents
de Banque, &c., &c., seraient salariés par ces
mêmes revenus qu'ils serviraient à encaisser.

Le devoir du gouvernement serait de multi-
plier davantage les employés qui seraient néces-
saires à cette réorganisation financière, mais de
réduire les salaires en les basant sur ceux qui sont
payés en France aux divers fonctionnaires dé-
nommés ci-dessus et dont les plus importants ne
dépassent en aucun cas la somme annuelle de
\$2,000,000.00 en commençant par celle de \$175
environ.

Le système financier ainsi établi la centralisa-
tion des recettes s'effectueraient d'après le mode
indiqué au chapitre ayant trait à cet article.

La haute main et la direction générale se-
raient laissées au ministre des finances.

Les recettes seraient versées entre les mains
de la Banque de l'Etat.

Chaque comté divisé en commune tiendrait
lieu du chef-lieu d'arrondissement.

Chaque commune dépendrait de ce même com-
té, et un percepteur communal serait nommé par
tout où le besoin s'en ferait sentir pour le meil-
leur mode de l'encaissement des impôts dont les
paiements s'effectueraient par douzième entre les
mains de ce fonctionnaire.

Les comtés auraient un receveur particulier qui
dépendrait lui-même d'un receveur général dont
la nomination serait faite dans chaque ville mé-
tropole de ces mêmes comtés et selon la divi-
sion qui en serait ultérieurement faite par une
commission spécialement instituée à cet effet.

La Banque de l'Etat encaisserait également
les sommes provenant des recettes des autres
branches de finances telles que :

L'enregistrement et les domaines.

La conservation des hypothèques.

Les impôts et autres recettes publiques.

Les timbres proportionnels sur tout acte
qui serait écrit sous peine d'amende sur papier au
timbre de l'Etat, qui serait frappé conformément
à ce qui a été dit ci-dessus.

La banque de l'Etat jouirait aussi de ressour-
ces immenses, elle jetterait dans la circulation
des sommes considérables qui apporteraient au
pays un surcroît d'argent et de crédit dont le
commerce a si grand besoin.

Le taux de l'intérêt étant aboli, et les banques
particulières selon les temps et les événements
pouvant emprunter de la banque de l'Etat à 6 p.
0/0 et moins pourraient en tout temps avoir à leur
disposition des capitaux en rapport avec les be-
soins du moment, et la prospérité publique rece-
vrait un essor qu'elle est loin d'avoir atteint jus-
qu'à ce jour.

Quant au remboursement de l'emprunt, inutile
de dire que les impôts ainsi frappés s'accumulant
dans les coffres de l'Etat, dans une période d'an-

nées très courte il y serait pourvu de la manière
la plus simple par le fonds d'amortissement
prélevé sur les budgets.

Nous ne parlons pas des bénéfices de la ban-
que de l'Etat, qui seraient naturellement très
considérables, comme le peuvent comprendre
tous les hommes qui voudront se rendre compte
de notre travail.

..

Une institution financière comme une Banque
Nationale ou d'Etat qui serait ainsi fondée au capi-
tal de \$30,000,000.00 pourrait non seulement
aider les diverses entreprises commerciales
du pays, mais encore elle serait un puissant
auxiliaire au progrès de l'agriculture en
prélevant sur son capital une somme suffi-
sante pour fonder une banque de crédit
foncier, si nécessaire aux cultivateurs. Le
taux de l'intérêt pour les cultivateurs et pour
toutes les entreprises agricoles serait fixé au
taux limité de 5 0/0. L'emprunt étant affecté
à 3 ou 4 0/0 du gouvernement Impérial laisserait
encore à la Banque Nationale un bénéfice de
2 ou 3 0/0 qui serait augmenté par le dépôts des
capitalistes non productifs d'intérêts.

Le capital de \$30,000,000.00 doublerait la
circulation monétaire, car en récapitulant les
divers capitaux souscrits par les maisons de
banques établies en Canada ou ayant des bran-
ches en Angleterre, nous voyons que leur capital
nominal, mais loin d'être entièrement réalisé
s'élève à la somme de \$30,009,447.76 reportée
comme suit :

ETAT DES BANQUES, AU 28 FÉVRIER 1865.

(De la Gazette Officielle du 15 mars 1865.)

Noms des Banques.	Capital.	
	Autorisé par acte.	Capital payé.
	\$ cts.	\$ cts.
Banque de Montréal.	6,000,000.00	6,000,000.00
" de Québec ..	3,000,000.00	1,463,615.00
" du H.-C.	4,000,000.00	1,936,401.00
" Commerciale	4,000,000.00	4,000,000.00
" de la Cité...	1,200,000.00	1,200,000.00
" Gore.....	1,000,000.00	805,960.00
" B.N. America.	4,866,666.00	4,866,666.00
" du Peuple...	2,000,000.00	1,582,605.00
" du D. de N...	400,000.00	274,321.19
" Molson.....	1,000,000.00	1,000,000.00
" de Toronto..	2,000,000.00	800,000.00
" Ontario.....	2,000,000.00	1,747,651.00
" des T de l'Est	400,000.00	282,807.00
" Nationale ..	1,000,000.00	980,382.42
" J.-Cartier...	1,000,000.00	708,585.00
" des March ..	2,000,000.00	477,682.00
" International	7,300,000.00	1,882,772.15
Total.....	\$43,166,666.00	30,009,447.76

C'est donc sur \$43,166,666.00 de fonds social
souscrit par les banques, \$30,009,447.76 seule-
ment de payés.

En sorte que la Banque Nationale qui com-
mencera ses opérations avec \$30,000,000.00